

Date de dépôt : 15 mars 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M^{me} Sarah Klopmann : L'Etat de Genève enrichit-il les pharmas en inoculant aux enfants genevois un vaccin au mieux inutile, au pire dangereux ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Y a-t-il eu ou va-t-il y avoir une campagne de vaccination contre le papillomavirus dans les établissements scolaires ?*
- *Si oui :*
 - *Qui reçoit ce vaccin, et à quel âge ?*
 - *Comment les parents sont-ils avertis et leur accord est-il formellement demandé avant de vacciner leur(s) enfant(s) ?*
 - *Quelle est la marque du vaccin utilisée ?*
 - *Sur quelles bases a-t-il été choisi ?*
 - *Quelles sont les études déjà menées sur ce vaccin, et avec que recul ?*
 - *Quel est le coût global de cette campagne de vaccination ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les papillomavirus humains

Les papillomavirus humains (HPV), dont il existe plusieurs types, sont la cause la plus fréquente d'infections sexuellement transmissibles, en Suisse et dans le monde. Selon les estimations, 70 à 80% des femmes et des hommes sexuellement actifs sont infectés au moins une fois dans leur vie par ces virus. Le risque d'infection est le plus élevé au début de l'activité sexuelle et augmente avec le nombre de partenaires sexuels. La classe d'âge la plus touchée est celle des jeunes de 16 à 25 ans.

La plupart des infections à HPV ne provoquent aucun symptôme et la personne infectée ignore donc qu'elle est contagieuse. Certains types de HPV (16 et 18) sont capables de persister plusieurs mois ou années dans les cellules infectées. Chez 20 à 25% des femmes, une infection par un HPV de type 16 ou 18 dégénère en pré-cancer ou en cancer, par exemple du col de l'utérus. Il est démontré que dans 100% des cas, ce cancer est la conséquence d'une infection à HPV. Ils sont également la cause d'autres cancers (cancer de l'anus ou de la gorge) et de verrues génitales (types 6 et 11), qui affectent les deux sexes.

En Suisse, chaque année, plus de 5 000 femmes ont un diagnostic de pré-cancer du col de l'utérus. Ces lésions nécessitent un traitement invasif au laser ou chirurgical. Ce sont le plus souvent des femmes jeunes, même si un cancer peut parfois n'apparaître que 20 ou 30 ans plus tard. De plus, annuellement, 250 femmes présentent un cancer du col de l'utérus et une centaine en décède. Dans notre pays, le cancer du col de l'utérus est le cinquième cancer le plus fréquent chez les femmes entre 20 et 49 ans.

Prévention par la vaccination

Des recommandations vaccinales ont été adoptées dans la grande majorité des pays occidentaux. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a soutenu l'introduction de cette vaccination dans les programmes nationaux en Europe.

En effet, plusieurs études ont été publiées démontrant l'efficacité de ces vaccins contre les pré-cancers du col de l'utérus. La vaccination protège à plus de 99% contre les HPV 16 et 18 qui sont responsables de 70% des cancers du col de l'utérus. Ainsi, la vaccination de 80% des jeunes filles en Suisse permettrait de prévenir 2 000 cas de pré-cancer, 142 nouveaux diagnostics de cancer du col de l'utérus et 55 décès par an¹.

Les risques inhérents aux vaccins contre les HPV font l'objet d'une étroite surveillance, aussi bien en Suisse que dans le reste du monde, notamment de la part de l'OMS^{2 3}. Les études et la surveillance après mise sur le marché des vaccins concernant plusieurs dizaines de millions de doses vendues à ce jour, ont confirmé leur bon profil de sécurité. En Suisse, Swissmedic est en charge de l'autorisation de mise sur le marché et de la surveillance des médicaments (y compris les vaccins). Il garantit que seuls des vaccins d'un niveau de qualité, sûrs et efficaces sont autorisés. L'institut surveille constamment la qualité, la sécurité et l'efficacité des vaccins, même après leur mise sur le marché. Les données de surveillance sont disponibles directement auprès de Swissmedic.

Le Gardasil® est le premier vaccin contre les HPV autorisé en Suisse par Swissmedic, dès novembre 2006. Il s'agit d'un vaccin tétravalent qui confère une protection contre les types de HPV 16 et 18, responsables de la majorité des cancers du col de l'utérus et les types 6 et 11, à l'origine des verrues génitales. C'est le seul vaccin autorisé par Swissmedic pour les garçons.

En juin 2007, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) ont publié les recommandations de vaccination contre les HPV en vue de prévenir le cancer du col de l'utérus⁴. Elle a été recommandée comme vaccination de base pour les jeunes filles de 11 à 14 ans. En effet, une vaccination avant le début de l'activité sexuelle et ainsi avant une infection par des HPV est la plus bénéfique. De plus, la population pouvant bénéficier de cette vaccination a été transitoirement élargie aux jeunes filles de 15 à 26 ans.

¹ Office fédéral de la santé publique, Programmes de vaccination contre les HPV en Suisse : synthèse des années 2007 à 2010, bulletin OFSP 43, 25 octobre 2010, pp. 949-53.

² Office fédéral de la santé publique Les vaccins contre les HPV sont-ils sûrs ? Bulletin OFSP 50, 8 décembre 2014.

³ Organisation mondiale de la santé, Global Advisory Committee on Vaccine Safety. Safety Update on HPV vaccines Geneva, 12 March 2014.

⁴ Office fédéral de la santé publique. Recommandations de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV). Directives et recommandation, février 2008.

En Suisse, tous les cantons ont mis en œuvre des programmes de vaccination contre le HPV en automne 2008.

Une enquête de couverture vaccinale cantonale menée en juin 2012 a permis de mesurer que plus de 15'000 jeunes filles ont été vaccinées. Pour les cohortes de 1994 et 1996 (15-17 ans), la couverture vaccinale atteignait presque 80% (objectif de l'OFSP). Depuis cette évaluation, 4'000 jeunes filles et garçons supplémentaires ont été vaccinés dans les établissements scolaires, dont plus de 700 garçons.

Depuis 2015, l'OFSP et la CFV ont recommandé d'étendre la vaccination aux garçons âgés de 11 à 26 ans, de préférence entre 11 et 14 ans⁵. En effet, la vaccination des deux sexes semble plus profitable que la vaccination des seules filles pour prévenir les infections à HPV et la charge de morbidité qui en résulte.

Conformément à la décision du Département fédéral de l'intérieur, la vaccination générale des jeunes filles (depuis 2007) et des jeunes garçons (depuis le 1^{er} juillet 2016) est prise en charge par les caisses-maladie (sans franchises, ni quote-part), dans le cadre de programmes cantonaux.

Vaccination dans les établissements scolaires

C'est ainsi que, depuis 2007, la vaccination contre les HPV est proposée aux jeunes filles par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et depuis 2016, également aux garçons, dans le cadre d'un plan cantonal de vaccination contre les HPV, coordonné par la direction générale de la santé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).

Lors de chaque rentrée scolaire, le SSEJ propose cette vaccination aux élèves de 9^e année du cycle d'orientation (11-13 ans) via un courrier contenant une notice d'information et un formulaire d'autorisation parentale (annexes 1 à 3).

Seuls les élèves pour lesquels un consentement écrit des parents est obtenu et qui acceptent eux-mêmes d'être vaccinés reçoivent les deux doses du vaccin Gardasil®.

⁵ Office fédéral de la santé publique. Vaccination contre les HPV : recommandation de vaccination complémentaire pour les garçons et jeunes hommes âgés de 11 à 26 ans, Bulletin OFSP 10, 2 mars 2015, pp. 141-50.

Conclusion

Il est important de promouvoir la vaccination contre les HPV pour prévenir des lésions invalidantes principalement chez la femme jeune, mais également chez l'homme. Nous disposons pour cela d'un vaccin efficace et sûr. Son administration durant l'adolescence apporte une protection maximale.

Le canton de Genève, comme tous les cantons suisses, a déployé un programme de vaccination qui rencontre un vif succès depuis son lancement en 2007. L'extension du programme aux garçons depuis juillet 2016 complète la prévention de cette infection.

L'administration du vaccin est réalisée principalement par le SSEJ du DIP en 9^e année du cycle d'orientation. Les autres acteurs clés du programme sont les médecins libéraux (pédiatres et gynécologues) et la consultation pour adolescents de l'unité santé jeunes des Hôpitaux universitaires de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

Annexes :

- 1) *Lettre aux parents des élèves de 9^e du cycle d'orientation*
- 2) *Notice d'information*
- 3) *Formulaire d'autorisation parentale*



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
 Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

SSEJ
 Case postale 3682
 1211 Genève 3

Aux parents des élèves de 9^{ème}
 année du Cycle d'orientation
 et des Ecoles de formation pré-
 professionnelle (EFP)

N/réf. : MED/CAW/lrl
 SSEJ-D281/0616

Genève, septembre 2016

Concerne: campagne de vaccination contre les virus du papillome humain (HPV)

Madame, Monsieur, chers parents,

La vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) est recommandée par la Commission fédérale des vaccins à toutes les jeunes filles entre 11 et 14 ans. Cette vaccination est désormais également recommandée aux garçons du même âge. Vous trouverez ci-joint un feuillet vous donnant plus d'informations à ce sujet et nous vous demandons d'en parler avec votre enfant, afin qu'il/elle soit bien informé-e.

Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) propose cette vaccination aux élèves de 9^e année des cycles d'orientation et des écoles de formation pré-professionnelle. La vaccination, qui comprend deux doses administrées à six mois d'intervalle, est entièrement prise en charge par les assureurs-maladie dans le cadre d'un programme cantonal de vaccination. Ce vaccin peut être injecté en même temps que celui contre l'hépatite B. Il existe actuellement deux produits légèrement différents sur le marché. Celui proposé par le SSEJ est le Gardasil®, c'est celui qui est aussi recommandé pour les garçons.

La vaccination peut également se faire gratuitement chez le médecin traitant de votre enfant ou à la Consultation Santé Jeunes des HUG (bd de la Cluse 87). On peut s'inscrire en ligne sur le site : www.hpv-hug.ch

Nous vaccinons à l'école uniquement les élèves qui l'acceptent et dont les parents nous auront retourné le formulaire de consentement ci-joint dûment rempli et signé avant le 12 octobre 2016. Passé ce délai, nous ne pourrions malheureusement plus prendre votre inscription en considération. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit vacciné-e, il n'est pas nécessaire de nous renvoyer le formulaire de consentement.

Si votre enfant est une fille, nous vous suggérons, avant de l'inscrire de vérifier dans son carnet de vaccination si elle est déjà vaccinée ou non (vaccin Gardasil® ou Cervarix®, deux doses). La permanence du SSEJ répond volontiers à vos questions au tél. 022 546 41 00.

Je vous présente, Madame, Monsieur, chers parents, mes meilleures salutations.

Dr Claire-Anne WYLER LAZAREVIC
 Médecin directrice adjointe

Annexes: feuillet d'information, consentement nominatif
 et enveloppe réponse



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
 Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Information concernant la vaccination contre les virus du papillome humain (HPV)

Qu'est-ce que le HPV ?

Les virus HPV sont la cause la plus fréquente d'infection sexuellement transmissible. On estime que plus de 70% des hommes et des femmes sexuellement actifs sont contaminés dans leur vie et le risque de contagion est le plus important entre 15 et 26 ans.

Quelles maladies provoque le HPV ?

Certains virus HPV causent des verrues génitales (appelées condylomes). Au cours de sa vie, 1 personne sur 10 en sera affectée. D'autres virus HPV passent inaperçus mais peuvent persister très longtemps et provoquer, après des années, des cancers des organes génitaux, de la gorge et du col de l'utérus. En Suisse, chaque année, plus de 5'000 femmes développent un pré-cancer, 320 présentent un cancer et 80-100 en meurent. Les HPV sont également la cause de cancers chez 100-200 hommes chaque année.

Comment s'en protéger ?

Les virus HPV se transmettent par voie sexuelle. Les préservatifs sont nécessaires pour se protéger des maladies sexuellement transmissibles. Cependant, dans le cas des HPV, ils ne sont pas suffisants car le virus est aussi présent sur des zones non couvertes par le préservatif.

Un contrôle médical régulier est indispensable. Lorsqu'une lésion est détectée, un traitement au laser ou chirurgical est efficace. Cependant, malgré toutes ces mesures, une femme sur 100 et 1 homme sur 1200 vont développer un cancer. La vaccination des adolescent-e-s est le moyen de protection qui s'est avéré le plus efficace. En outre, plus le nombre de jeunes vacciné-e-s est important, moins il y a de risque que le virus se transmette dans la population.

Le vaccin contre le HPV est-il vraiment efficace ?

Il existe actuellement deux vaccins contre le HPV qui sont efficaces contre plus de 75% des types de virus responsables de pré-cancers et de cancers. Le Gardasil® protège en outre contre les verrues génitales et c'est celui qui est recommandé pour les garçons. Des études publiées récemment confirment la grande efficacité des vaccins. La vaccination est utile essentiellement si elle est faite avant que la personne ait été en contact avec les virus. C'est pourquoi, il est recommandé de vacciner les jeunes filles avant le début de leur vie sexuelle, soit entre 11 et 14 ans. Des études ont montré que l'on pouvait administrer le vaccin sans problème en même temps que le vaccin contre l'hépatite B.

Le vaccin contre le HPV a-t-il des effets indésirables ?

Il est généralement bien toléré. Comme pour le vaccin contre l'hépatite B, on peut avoir une douleur, rougeur ou enflure au point d'injection pendant quelques jours. On observe parfois des maux de tête, de la fatigue ou un peu de fièvre pendant 1 à 3 jours. Les réactions allergiques graves sont très rares. Dans le cadre scolaire, le vaccin sera toujours administré en présence d'un médecin. Si votre enfant a présenté des allergies à des vaccins, prenez conseil auprès de son médecin traitant.

Vous pouvez trouver plus d'informations sous www.infovac.ch
 ou par téléphone : Ligne Info-vaccins de l'OFSP: 0844 448 448

Traduction en anglais, espagnol, serbo-croate et albanais au verso →

SSEJ • Rue des Glacis-de-Rive 11 • 1207 Genève

Tél. +41 (22) 546 41 00 • Fax +41 (22) 546 41 99 • Email ssej@etat.ge.ch • www.ge.ch/ssej

Permanence téléphonique : de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Key facts

- Cervical cancer is caused by human papillomavirus (HPV) infection.
- 70 out of 100 people are infected with HPV at some time in their lives.
- One person in 10 will experience genital warts.
- One woman in five will develop a precancerous condition or cancer.
- Every year, 400-500 persons will develop a cancer associated with HPV.
- Vaccination provides protection against most of the cancer-causing types of HPV.
- Vaccination is recommended for boys and girls aged 11 or older.
- The vaccine is given by injection into the arm, effective protection being achieved by two doses
- The costs of vaccination are reimbursed by health insurers.

Condoms, which are essential to prevent infection with sexually transmitted viruses such as HIV, only provide partial protection against HPV.

Datos importantes

- El cáncer cervicouterino es causado por el virus del papiloma humano.
- Setenta de cada cien personas contraerán este virus en algún momento de su vida.
- Dentro de diez personas, una presentará verrugas genitales.
- Cada quinta mujer que se infecta con ciertos tipos de este virus enfermará de cáncer o una condición precancerosa.
- Cada año 400-500 personas vas a desarrollar un cáncer asociado con papiloma humano.
- Una vacuna ofrece una protección confiable contra la aparición de la mayoría de estos cánceres.
- La vacuna se recomienda a las jovencitas/os a partir de la edad de 11 años.
- La vacunación se realiza por medio de una inyección en el brazo y debe ser repetida una vez para que sea completamente eficaz.
- El costo de la vacuna es cubierto por las cajas de enfermedad.

Los preservativos son imprescindibles para protegerse contra infecciones transmitidas sexualmente como el SIDA, pero no impiden completamente la transmisión el virus del papiloma.

Važne činjenice

- Rak grlica maternice izazivaju Papiloma virusi.
- 70 od 100 ljudi se nekad, u toku svog života, inficira ovim virusom.
- Jedna osoba od deset će imati genitalne bradavice.
- Svaka peta žena inficirana određenim tipom ovog virusa, oboli od neke bolesti koja prethodi raku, ili čak od raka.
- Svake godine 400-500 osoba će razviti rak povezan sa papiloma virusom.
- Cijepljenje nudi pouzdanu zaštitu protiv velikog broja oboljenja od raka.
- Cijepljenje se preporučuje dečacima i djevojčicama, koje su napunile 11 godina.
- Cijepi se tako što se daje injekcija u ruku, koja se, da bi cijepljenje bilo djelotvorno, mora dva puta ponoviti.
- Troškove cijepjenja preuzima zdravstveno osiguranje.

Prezervativi su neophodni za zaštitu od infekcija, koje se prenose spolnim odnosom, kao npr. SIDA. Ipak, oni nude samo jednu djelomičnu zaštitu od Papiloma virusa.

Fakte me rëndësi

- Kanceri në qafën e mitrës shkaktohet nga virusi human papiloma virus (HPV).
- Në 100 veta, 70 prej tyre infektohen me këtë virus gjatës jetës së tyre.
- Në 10 veta, një personë rrezikon të ketë lytha gjentiale.
- Një në pesë femra sëmuret nga parakanceri ose nga kanceri.
- Ç'do vitë, 400-500 persona zhvillojnë një kancer lidhur me virusin HPV.
- Vaksinimi ofron mbrojtje të efektshme kundër një numri të madh të këtyre sëmundjeve kanceroze.
- Vaksinimi rekomandohet për vajzat dhe për djemët nga 11 vjeçë e sipër.
- Vaksinimi realizohet me një gjilpërë në krah dhe për një mbrojtje të efektshme është e nevojshme të behen dy doza.
- Shpenzimet e vaksinës meren përsipër nga sigurimi shëndetësor.

Prezervativët, janë të domdoshëm për t'u mbrojtur nga infeksione të transmetueshme seksualisht si Aidsi, por ata mbrojnë vetëm pjesërisht nga viruset papillama.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

ANNEXE 3

SSJ
Case postale 3682
1211 Genève 3

N/réf. : MED/CAW
D495/0616

Genève, septembre 2016

Consentement pour la vaccination contre le PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)

J'accepte que mon enfant soit vacciné-e contre le papillomavirus humain (HPV) par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse, selon les informations contenues dans la lettre ci-jointe.

Nom de l'enfant:

Prénom de l'enfant:

Date de naissance:

Ecole:

Classe:

Date:

Signature du représentant légal:

Prière de retourner ce document au moyen de l'enveloppe-réponse jointe à l'envoi.